

## LES SOURCES DES REPRESENTATIONS A L'ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE DANS LA DEUXIEME MOITIE DU XVIII<sup>E</sup> SIECLE

(Solveig SERRE, IRPMF)

Vers le milieu des années 1870, le bibliothécaire Théodore de Lajarte fut chargé de mettre en ordre, d'inventorier et de cataloguer le fonds de la bibliothèque musicale de l'Opéra de Paris. La tâche était difficile, Lajarte eut bien du mal à s'en acquitter et constata, dans un opuscule consacré à l'histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra que « le théâtre a subi tant de liquidations malheureuses, tant d'incendies et de déprédations, que les causes les plus abondantes n'ont pas manqué pour appauvrir les archives. Il est vraiment inconcevable qu'elles soient encore si riches »<sup>1</sup>. En effet, à la différence de la Comédie-Française où une gestion continue a permis la conservation remarquable de la quasi intégralité des documents relatifs au théâtre depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, qui constituent pour le chercheur un ensemble tout à fait exceptionnel, les archives administratives de l'Académie royale de musique ont subi les vicissitudes de l'histoire de l'institution. Aussi seule la multiplicité des sources et leur recoupement permettent-ils de reconstituer l'histoire de l'institution au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est une période particulièrement intéressante pour les archives de l'Opéra, puisque celles-ci connaissent pour la première fois une ébauche d'organisation. En effet, pour la période allant de la création de l'Académie royale de musique, en 1669, à 1750, très peu de documents d'archives ont été conservés, ce qui rend l'histoire des représentations assez difficile et sujette à caution. Nous nous intéresserons ici plus particulièrement aux sources des représentations de l'Académie royale de musique, celles-là même qui permettent de reconstituer la chronologie, le calendrier et le déroulement des représentations. Sont donc volontairement laissés de côté tous les documents administratifs ou comptables qui intéressent l'histoire de l'institution, mais qui sont sans lien direct avec les représentations à proprement parler.

### Protégées par leur désordre

Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, aucune institution ne semble avoir eu la charge, ni officiellement ni de manière continue, de la gestion et de la conservation des archives de l'Opéra. Les états d'émargement ne laissent pas supposer qu'il y ait pu y avoir d'archiviste de l'Académie royale de musique, et l'on a tout lieu de croire que cette fonction incombait au secrétaire d'administration ou au chef de copie, dont le titre d'archiviste était quelquefois ajouté à leur principale dénomination. Le plus ancien document qu'ait conservé l'Académie royale de musique relatif à ses archives date du samedi 13 juillet 1748. Il s'agit d'un inventaire réalisé au magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise, et à l'appartement du dessinateur et garde-magasin de l'Opéra, récemment décédé<sup>2</sup>. Aux folios 2 et 3, le procès-verbal dresse un état des papiers retrouvés. On peut comptabiliser seize registres et plusieurs cahiers touchant différents domaines de l'administration de l'Académie royale de musique, tels que les recettes de l'Opéra pendant l'année du théâtre 1731-1732, les inventaires des fournitures ou des décorations. Le fait d'avoir retrouvé chez un dessinateur un si petit nombre de papiers, d'ordre aussi divers et se rapportant à des années aussi différentes, offre un témoignage éclairant sur l'idée que les administrateurs du théâtre pouvaient se faire de l'importance de documents de ce genre.

L'histoire mouvementée de l'institution est en grande partie responsable de la mauvaise conservation des documents d'archives. Les nombreuses directions qui se sont succédé à la tête de l'Académie royale de musique se sont accompagnées d'une dispersion, voire d'une

liquidation pure et simple des documents d'archives considérés comme la propriété des directeurs, qui avaient tout loisir de les emporter en se retirant. De plus, même si les archives et les partitions de l'Académie royale de musique ont été transférées par la ville de Paris dans le magasin de l'Opéra de la rue Saint-Nicaise, il y a tout lieu de penser que les deux incendies des salles du Palais-Royal, en 1763 et en 1781, ainsi que les déménagements multiples qui s'en suivirent, n'ont pas joué en la faveur d'une bonne conservation des documents d'archives. Et la période révolutionnaire n'est pas allée non plus dans le sens d'une amélioration de la situation. Un procès-verbal du 30 septembre 1793 signale l'autodafé d'une partie des archives de l'Opéra portant des « empreintes de féodalité ». Le juge de paix, le commissaire de police et des membres du Comité de surveillance de la section de Bondy, se rendent sur la place qui donne devant l'Opéra. Ils y trouvent « un tas immense de papiers parmi lesquels étaient les règlements de l'Opéra en tête desquels était aussi fastueusement écrit Académie royale de musique, des coupons de loges parsemées de fleurs de lys et autres papiers semblables, qu'alors le feu y fut mis aux applaudissements d'un grand nombre de citoyens et citoyennes »<sup>3</sup>. Si l'on ajoute enfin à tout cela un certain état d'esprit, qui n'accordait la primauté qu'aux seules partitions et ne portait par conséquent que peu d'intérêt à ce genre de papiers et à leur conservation, rien d'étonnant que les archives demeurent entassées n'importe où, protégées uniquement par « le désordre dans lequel elles se trouvaient »<sup>4</sup>, pour reprendre la jolie expression de Charles Nutter, grand artisan de l'organisation des archives de l'Opéra au XIX<sup>e</sup> siècle.

## Et pourtant, les archives s'organisent

Et pourtant, en dépit de ces vicissitudes historiques, les archives de l'Académie royale de musique connaissent une ébauche d'organisation. En 1749 tout d'abord, lorsque le roi confie le privilège de l'Opéra à la ville de Paris<sup>5</sup>. Dès lors, les directeurs sont plus étroitement surveillés, la comptabilité se fait plus rationnelle et les archives commencent véritablement à se constituer en des groupes d'articles homogènes concernant un même objet pour une même époque. Un bon témoignage en est l'arrêt du Conseil du 13 mars 1757, par lequel la ville de Paris concède le privilège de l'Académie royale de musique à François Rebel et François Francœur. A l'article IX, ordre est donné aux officiers de la ville de dresser « un inventaire particulier des fonds de musique appartenant à l'Académie, titres, livrets, registres, dessins, et autres papiers servant de renseignement dont lesdits concessionnaires seront mis en possession et tenus de les conserver pour les représenter et remettre à l'expiration desdites trente années, ainsi que tout ce qui se trouvera y avoir été ajouté pendant le temps de leur administration », inventaire qui fut effectivement réalisé le 26 mars 1757<sup>6</sup>. En 1780 ensuite, lorsque la gestion de l'Opéra passe dans le domaine royal, via les Menus-Plaisirs, la tendance se renforce<sup>7</sup>.

Mais c'est surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de Charles Nutter, que débute l'organisation des archives de l'Opéra. Cet avocat de formation avait abandonné le barreau à moins de quarante ans pour se consacrer au théâtre et aux livrets d'œuvres lyriques, collaborant avec Offenbach, Vivaldi, Lécocq, et adaptant en français les œuvres de Wagner. En 1863, Nutter est nommé archiviste de l'Opéra à titre honorifique et son service est officiellement reconnu et organisé par l'arrêté du 16 mai 1866<sup>8</sup>. Toujours grâce à la ténacité de Nutter, le fonds s'enrichit également de documents de provenances diverses, notamment de registres restitués par les directeurs de l'Opéra ou leur famille. En 1870, les archives sont transférées à l'Opéra Garnier, mesure heureuse qui leur permet d'échapper à l'incendie de la salle Le Pelletier, en 1873. En 1878 enfin, la Bibliothèque de l'Opéra ouvre ses portes.

## Des archives, pour quoi faire ?

Les archives de l'Opéra sous forme de feuillets et de liasses ont fait l'objet d'un premier

versement aux Archives nationales en 1932. Un second versement, qui a permis de constituer le fonds AJ<sup>13</sup>, a eu lieu en 1961. La Bibliothèque-Musée de l'Opéra a ainsi vu son fonds d'archives se scinder en deux, puisqu'elle a conservé au Palais Garnier tous les documents reliés, registres et journaux de bord, ainsi qu'une grande partie de la correspondance des artistes avec la direction de l'Opéra. C'est une situation qui complique considérablement la recherche, obligeant le chercheur à des allers et venues constants entre les Archives Nationales et l'Opéra Garnier.

### **Les registres de recettes à la porte**

Pour étudier le répertoire, les vingt-six registres de recettes à la porte existant pour la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui sont conservés à la Bibliothèque-musée de l'Opéra sous la cote CO, fournissent un bon point de départ<sup>9</sup>. Une grande partie des années manquantes peut être complétée par un ouvrage manuscrit, conservé à la Bibliothèque-musée de l'Opéra sous la cote D. 144, dans lequel un copiste anonyme, très probablement membre du personnel de la bibliothèque de l'Opéra au XIX<sup>e</sup> siècle, a recopié les registres de recettes à la porte dans leur quasi-intégralité<sup>10</sup>. Les années manquantes sont les années 1753-1754, 1754-1755, 1755-1756, 1768-1769 et 1779-1780. Au total, ce sont donc près de 13 000 jours sur 15 000 qui sont connus.

### **Les affiches**

Pratiqué par l'Académie royale de musique comme d'ailleurs par tous les autres théâtres parisiens, l'affichage est destiné à attirer aux représentations d'éventuels spectateurs encore indécis. Comme en témoigne Mercier, qui relate dans son *Tableau de Paris* que « l'on affiche tous les jours de grand matin les pièces que l'on donnera le soir aux trois grands spectacles »<sup>11</sup>, les théâtres privilégiés affichaient le matin même les spectacles qui allaient être joués le soir. Les affiches étaient arrachées d'un jour sur l'autre pour faire place à d'autres. Les affiches, qui étaient traditionnellement jaunes pour l'Académie royale de musique, rouges pour la Comédie-Française et vertes pour la Comédie-Italienne, n'indiquaient pas le nom des principaux artistes. Elles se contentaient de donner des indications sur les programmes, parfois sur les auteurs.

### **Les comptes rendus du Comité au ministre**

Les comptes-rendus du Comité au ministre pour la décennie 1780-1790 sont également d'un grand intérêt, puisqu'ils évoquent souvent, et avec force détails, les processus de sélection des œuvres destinées à être mises à l'affiche. Parmi les rôles principaux du Comité figuraient également le choix des ouvrages à mettre à l'affiche – qu'il s'agisse de créations ou de reprises – et l'examen des devis ou des dépenses des ouvrages qui allaient être mis sur le théâtre de l'Académie royale de musique. Les décisions du Comité étaient ensuite transmises par le directeur général ou au représentant du ministre qui en rendait compte à son supérieur. Au total, nous disposons de 191 comptes rendus, qui couvrent la période du 17 avril 1780 au 18 mars 1785.

## **De la nécessité de multiplier et de recouper les sources**

### **La couverture des spectacles : les périodiques**

La couverture des spectacles est principalement assurée par la presse périodique, qui devient, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la principale source d'information sur les représentations théâtrales. Le plus lu des périodiques mensuels, le *Mercur de France*, voit sa rubrique consacrée aux spectacles augmenter quantitativement et qualitativement. Tout au long de notre période, il se fait le chroniqueur fidèle et dévoué de l'Académie royale de

musique. En 1756–1757, un différend l’oppose néanmoins à l’institution. La ville de Paris, qui juge alors que le *Mercure de France* ne fait pas montre d’assez d’éloges sur les spectacles mis au théâtre, décide de retirer l’entrée gratuite aux représentations, qui était jusqu’alors accordée au chroniqueur. Celui-ci décide de ne plus parler du tout des représentations à l’Académie royale de musique et pendant une année entière, plus aucune mention n’est faite des spectacles donnés par l’Académie royale de musique. La brouille ne fut cependant que passagère : dès l’année suivante, l’entrée de faveur est rétablie pour le journaliste et les relations entre la direction de l’Académie royale de musique et le périodique demeurèrent dès lors au beau fixe. Le *Mercure de France* renseigne les éventuels spectateurs sur la date probable des créations à venir ainsi que sur le programme des saisons avec un optimisme et une bienveillance non dissimulés et parfois excessifs.

La *Correspondance littéraire secrète*, dite de Mettra, est une feuille périodique publiée hors de France entre 1775 et 1793. Cet hebdomadaire qui circulait clandestinement, jouissait d’une grande vogue. Il y règne la liberté d’expression, ni l’une ni l’autre n’étant soumise à la censure. Elle est imprimée, mais prend parfois la forme d’une lettre adressée à un lecteur étranger. D’une franchise parfois un peu crue et sans fard, elle est une source d’information importante sur une période exceptionnellement mouvementée du XVIII<sup>e</sup> siècle français.

Pièce maîtresse de l’information non officielle au XVIII<sup>e</sup> siècle, les *Mémoires secrets pour servir à l’histoire de la République des lettres*, chronique anonyme attribuée par la tradition à Bachaumont, témoignent des mœurs, de la vie culturelle et politique de 1762 à 1787. Leurs trente-six volumes, publiés pour la première fois à partir de 1777 jusqu’en 1789, sont un matériau documentaire de tout premier ordre sur l’Opéra dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **La production littéraire : Mercier, Favart et compagnie**

Enfin, la production littéraire de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle fournit des renseignements très précieux. L’Opéra n’est absent ni du *Tableau de Paris* de Mercier<sup>12</sup>, ni des mémoires de Charles-Simon Favart<sup>13</sup>. Cette catégorie de sources imprimées apparaît comme capitale pour retracer l’histoire de l’Académie royale de musique car elle se fait l’écho de la vie mondaine de Paris et l’on y trouve une foule de renseignements sur les représentations de l’Académie royale de musique, leur date, leur déroulement, le succès qu’elles ont pu ou non rencontrer auprès du public.

\* \* \*

Par conséquent, les sources dont on dispose pour étudier l’histoire des représentations à l’Académie royale de musique dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sont à la fois d’une grande richesse et d’une grande diversité, et ouvrent de nombreux champs de recherche, aussi bien historiques que musicologiques. Car il serait dommage que cette institution prestigieuse qui fascina par son éclat aussi bien le petit peuple de Paris que les souverains européens tombât dans l’oubli.

<sup>1</sup> *Histoire des archives et de la bibliothèque de l’Opéra*, 1875, F-Po, Arch. Bibl. Pièce 70, p. 2.

<sup>2</sup> *Inventaire*, 1748, F-Po, Registre INV 1.

<sup>3</sup> *Procès-verbal de destruction des archives de l’Opéra*, 30 septembre 1793, F-Pan, AJ<sup>13</sup> 60.

<sup>4</sup> *Archives de l’Opéra*, F-Po, Arch. Bibl. Pièce 21.

---

<sup>5</sup> *Lettres patentes en faveur de la ville de Paris*, 25 août 1749, F-Pan, O<sup>1</sup> 613.

<sup>6</sup> *Arrêt du Conseil qui concède le privilège de l'Académie royale de musique à Rebel et Francœur*, 13 mars 1757, F-Pan, O<sup>1</sup> 613.

<sup>7</sup> *Arrêt du Conseil d'Etat concernant l'Opéra*, 17 mars 1780, F-Pan, O<sup>1</sup> 613.

<sup>8</sup> *Rapports*, F-Po, Arch. Bibl. Pièce 18.

<sup>9</sup> *Recettes à la porte*, 29 avril 1749-19 mars 1790, F-Po, CO 2 à CO 25.

<sup>10</sup> *Copie des recettes à la porte*, F-Po, D. 144.

<sup>11</sup> L.-S. MERCIER, *Le Tableau de Paris*, éd. J.-C. BONNET, Paris, 1994, tome 1, p. 802.

<sup>12</sup> L.-S. MERCIER, *Le Tableau de Paris*, éd. J.-C. BONNET, Paris, 1994, 2. vol.

<sup>13</sup> C.-S. FAVART, *Mémoires et correspondances littéraires, dramatiques et anecdotiques de C.-S. Favart*, éd. A.-P.-C. FAVART, Paris, L. Collin, 1808, 3. vol.